

Algérie : des réformes politiques pour éluder le « printemps arabe »

Ahmed Aghrout et Yahia H. Zoubir¹

L'Algérie paraît épargnée par la vague du « printemps arabe ». La faiblesse relative de la mobilisation démocratique s'explique par le souvenir de la guerre civile des années 1990 comme par les parades du régime. Mais les réformes politiques concédées par ce dernier sont superficielles à plus d'un titre et ne contiendront pas indéfiniment un mécontentement populaire dont les causes comme l'intensité sont comparables à celles des pays voisins.

La vigueur du soulèvement tunisien a poussé nombre d'observateurs à miser sur une contagion de la mobilisation à l'Algérie voisine. Celle-ci semblait d'autant plus exposée à un scénario à la tunisienne qu'elle réunissait tous les ingrédients de l'explosion sociale : corruption, népotisme, fortes inégalités socio-économiques, libertés restreintes, pénurie de logements, mauvaise gouvernance. Le malaise social était manifeste dans toutes les couches sociales et en particulier parmi la jeunesse. Et la paralysie du gouvernement, en partie due à la maladie du président Abdelaziz Bouteflika, créait un climat propice à la révolte.

Contre toute attente, aucun événement majeur n'est venu bouleverser le statu quo qui règne dans le pays depuis une décennie, mis à part quelques émeutes de nature cyclique. D'autres régimes

1. Respectivement chercheur à la School of *Humanities, Languages and Social Sciences*, Université de Salford (Manchester) et professeur en études internationales et directeur de recherche en géopolitique à Euromed Management (Marseille).

ont pourtant partagé le sort de la Tunisie. Au Bahreïn, en Égypte, au Koweït, en Libye, au Maroc, au Yémen et en Syrie, des mobilisations ont ébranlé les systèmes en place et entraîné l'effondrement de certains d'entre eux. Les régimes qui ont résisté à la tempête ont été contraints soit de recourir à la répression, comme au Bahreïn, soit d'accepter des réformes pour apaiser les revendications politiques des mouvements populaires.

Le mantra du régime, répété *ad nauseam*, est que l'Algérie constitue une « exception » dans le paysage régional. La stabilité relative du pays paraît confirmer ce diagnostic. Cette assurance n'est pourtant qu'une façade : le régime a compris que la tempête qui balaie la région l'affecterait tôt ou tard. Il a pris acte de la brutalité avec laquelle le régime libyen a été abattu et du spectre de guerre civile qui plane sur la Syrie. Il a également suivi de près la démarche du régime marocain, qui a été en mesure de désarmer le mouvement citoyen « du 20 février » en introduisant des réformes dont l'effet immédiat a été d'écarter toute tentative de déstabilisation de la monarchie et de permettre la victoire des islamistes à l'élection législative, sans changement fondamental du système monarchique (Ottoway, 2011 ; Benchemsi, 2011 ; Silverstein, 2011).

Inspiré par le scénario marocain, le pouvoir algérien a opté pour une stratégie autorisant certaines évolutions dans des limites ne compromettant pas sa propre survie. C'est dans cette optique qu'il a mis en place des changements qu'il présente comme « majeurs ». L'objet de ce texte est d'examiner ces réformes et de démontrer qu'elles ne représentent aucun progrès réel et sont peu susceptibles de changer la nature du système politique instauré il y a cinquante ans.

Une démocratie de façade

Les troubles graves que l'Algérie a connus en octobre 1988 peuvent être considérés comme la première manifestation du « printemps arabe » qui déferlera sur la région vingt-cinq ans plus tard. À l'époque, le processus a entraîné l'introduction de réformes politiques qui mirent fin au système du parti unique – le Front de libération nationale (FLN) – et élargirent la participation politique. L'ouverture du système permit d'assouplir les restrictions à la liberté d'expression, d'association et d'organisation. Plusieurs journaux nationaux et régionaux indépendants ainsi que diverses associations de la société civile furent créés. Ces changements importants

dans la vie politique du pays étaient considérés comme les premiers jalons sur la voie de la transition démocratique. Toutefois ce processus de libéralisation politique très prometteur fut de courte durée : en janvier 1992, quand le premier tour du scrutin montra qu'à l'évidence le Front islamique du salut (FIS) allait remporter une victoire écrasante, les élections furent invalidées par le Haut conseil de sécurité dominé par l'armée.

L'évolution politique du pays par la suite fut marquée par la tentative de mettre en place un système politique multipartite. Le processus institutionnel fut rétabli à travers la tenue d'élections régulières. Mais l'Algérie a évolué vers ce qu'on peut qualifier de « démocratie de façade », un système qui n'est ni un État autoritaire à part entière, ni une démocratie viable. Il faut souligner le fait que même le niveau d'une démocratie procédurale n'a pas été entièrement atteint. Une démocratie procédurale implique la « *garantie d'un ensemble de droits politiques de base, tels que la liberté d'expression, la liberté de réunion, le droit de voter et de briguer une fonction lors d'élections libres, équitables et périodiques* » (Shultziner, 2010). Or en termes de droits politiques, il est évident qu'il n'y a pas eu de progrès notoires.

Au contraire, le pouvoir a soumis ces droits à toute une série de restrictions, allant de mesures de répression contre les médias à des limitations à la liberté de réunion ou d'association². En somme, comme cela s'est passé dans d'autres pays de la région, le régime algérien a réussi à instituer un « nouvel autoritarisme » (King, 2009). S'en est suivie une désaffection générale du public vis-à-vis du politique, qui s'est traduite par une baisse des taux de participation aux différentes élections organisées régulièrement depuis 1995. Dans un certain nombre de cas, ces élections ont été marquées par des irrégularités, y compris des allégations de fraude électorale et le boycott de l'opposition. Les électeurs n'ont donc plus confiance dans ces élections ; ils ne croient plus que leur participation pourrait entraîner des changements significatifs dans la façon dont le pays est gouverné.

Après la dissolution du FIS et la neutralisation du Front des forces socialistes (FFS), le parti d'opposition politique le plus ancien, il ne reste pratiquement plus de véritable opposition légale en Algérie.

2. Pour donner un exemple : entre 1999 et janvier 2012, aucun nouveau parti politique n'a été reconnu.

Les partis manquent de crédibilité, d'influence et de légitimité : des sondages ont montré que la majorité des personnes ne croient pas qu'un de ces partis pourrait résoudre les problèmes socio-économiques et politiques de l'Algérie. Le sondage le plus récent montre que 75 % des interrogés n'ont pas confiance dans le parlement (*El-Watan*, 17 janvier 2012). Dans leur grande majorité, les Algériens considèrent l'assemblée populaire nationale comme une institution docile, dotée de pouvoirs insignifiants et dont les membres défendent leurs propres intérêts et ceux de leurs clients. Cette perte de confiance, qui s'ajoute aux autres facteurs mentionnés plus haut, explique l'apathie politique dont la population fait preuve à l'égard des affaires de l'État, en dépit du rétablissement de la paix civile.

Les dernières élections tenues ont été les présidentielles d'avril 2009. Elles ont été précédées de deux amendements constitutionnels, le plus important d'entre eux étant la suppression de la limite de deux mandats à la présidence, qui a permis au président sortant, Abdelaziz Bouteflika, de briguer un troisième mandat de cinq ans (2009-2014), en dépit de son mauvais état de santé et de son bilan mitigé (Aghrout & Zoubir, 2009). Cette élection constitue une preuve supplémentaire de la volonté des autorités de préserver le statu quo. Or c'est précisément cet immobilisme qui a déclenché le vent de révolte dans un certain nombre de pays arabes, révolte visant à renverser les gérontocraties autoritaires vouées à maintenir les choses en l'état.

Le mouvement de contestation de 2011

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les soulèvements populaires massifs qui ont secoué plusieurs de ces pays ont épargné l'Algérie. Pourtant, les grèves sporadiques et locales, les manifestations et les émeutes sont depuis plusieurs années partie intégrante du paysage social de l'Algérie³, illustrant la dégradation continue des conditions de vie d'une part importante de la population⁴. Et ce profond malaise social s'est manifesté par une nouvelle vague d'émeutes plus violentes en 2011 – les émeutes de « l'huile et du sucre » – déclenchées cette fois par la flambée des prix des aliments de base, dont certains avaient augmenté de près de 30 %

3. En 2010, il y a eu en Algérie près de 10 000 émeutes.

4. Le plan d'investissement public promet de créer, entre 2010 et 2014, trois millions d'emplois et de construire un million de logements.

au début du mois de janvier 2011. Ces émeutes coïncidaient avec l'agitation populaire que connaissait la Tunisie voisine⁵. Le gouvernement, réuni dans l'urgence le 8 janvier, décida de baisser de 41 % les droits et taxes sur l'huile et le sucre, afin d'endiguer la vague de protestations

L'éruption de ces émeutes était incontestablement liée aux problèmes immédiats de la population, comme le coût élevé de la vie, les mauvaises conditions de logement et le manque ou les possibilités limitées d'embauche. Mais les émeutes devaient aussi beaucoup à l'attitude arrogante et méprisante (la « *Hogra* ») des autorités envers la population. Cette attitude a exacerbé la frustration profonde du public à l'endroit des autorités dirigeantes. Les différents cas d'auto-immolation, relatés dans tout le pays avant et après ces manifestations, ont été provoqués en grande partie par l'apathie des autorités. La *Hogra* est « *le grief de base commun aux frustes émeutiers de janvier et aux manifestants plus évolués de février* » (Layachi, 2011).

Les émeutes du début de janvier étaient en apparence liées à des motivations socio-économiques davantage qu'à des revendications politiques bien articulées. Cependant la période de calme relatif qui suivit ces brèves émeutes fut de courte durée. En effet le mouvement de protestation prit un nouveau tournant dès le 21 janvier, avec la mise en place de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie (CNCD), dans une tentative de reproduction de l'exemple tunisien. Large constellation plutôt qu'alliance formelle, la Coordination a intégré divers groupes d'opposition (partis politiques, organisations de la société civile et syndicats indépendants). Tout en visant un changement démocratique de régime, les revendications principales de la CNCD étaient la suppression de l'état d'urgence en vigueur depuis dix-neuf ans, la levée des restrictions sur les médias, la participation politique et la libération des personnes arrêtées à la suite des manifestations.

5. Les émeutes éclatèrent le 5 janvier dans un faubourg à l'ouest d'Alger, puis s'étendirent quelques jours plus tard à d'autres districts de la capitale et à plusieurs villes du pays. La moitié des quarante-huit *wilayas* ou provinces d'Algérie ont été concernées, selon certaines sources. Dans beaucoup de villes, les émeutiers pillèrent des établissements, parmi lesquels des banques, des boutiques et des commerces, des bâtiments administratifs, des écoles, des bibliothèques, etc. Le ministre de l'intérieur Daho Ould Kablia a estimé que les quatre jours d'affrontements s'étaient soldés par trois morts (quelques jours plus tard, le bilan s'élevait à cinq), 800 blessés, parmi lesquels 736 policiers, et 1 000 arrestations, en majorité de mineurs (*La Tribune*, 10 janvier 2011).

Les initiateurs de ce mouvement de protestation voulaient unir « l'opposition démocratique » et les forces soutenant le changement, afin de permettre à l'Algérie de sortir de sa « situation sclérosée » et « du rétrécissement continu des espaces de liberté ». La CNCD appela à une manifestation de masse dans la capitale pour le 12 février. Le 7 février, les autorités locales (la wilaya d'Alger) interdirent la marche pour des raisons d'« ordre public⁶ ». La CNCD maintint sa décision de manifester comme elle l'avait initialement prévu, mais la marche se heurta à un déploiement policier massif.

La CNCD a tenté d'organiser plusieurs autres marches de protestation, mais le mouvement n'a pas réussi à atteindre l'ampleur d'autres mouvements revendicatifs de la région. Un mois après sa création, les divisions apparurent en son sein et l'amènèrent à se scinder en deux fractions distinctes (CNCD/partis politiques et CNCD/organisations de la société civile). La CNCD/partis politiques, ayant opté pour la poursuite de la campagne de protestation, dut affronter la répression du gouvernement, ce qui a compromis sa capacité de mobilisation. Après plus de quinze tentatives avortées, elle prit le 23 juin la décision de suspendre ses marches. Pendant ce temps, des grèves, des manifestations et des sit-in ont continué à mobiliser de nombreux secteurs.

Mais l'évolution du mouvement de contestation a révélé l'absence de coordination entre les revendications socio-économiques et politiques. Ce qui donne l'impression de deux mouvements distincts formulant des ensembles différents de demandes. La question qu'on peut logiquement se poser à ce stade est donc de savoir pourquoi le mouvement n'a pas réussi à prendre de l'ampleur et à se transformer en un grand mouvement de réforme. En d'autres termes, pourquoi l'Algérie a-t-elle été largement épargnée par les manifestations populaires de masse qui ont secoué la région ?

Afin de jeter quelque lumière sur ces questions, il convient de revenir sur des événements qui ont marqué le passé récent du pays. Entre 1954 et 1962, l'Algérie a mené une guerre d'indépendance (contre la France) parmi les plus brutales et les plus sanglantes des ex-colonies. Elle a également été le premier pays arabe à connaître un grand soulèvement populaire (octobre 1988), soulèvement qui, comme cela a été souligné plus haut, a forcé l'introduction

6. Un décret de juin 2001 interdit sans limite d'application dans le temps tout rassemblement public dans la capitale.

de réformes constitutionnelles et d'une libéralisation politique sans équivalent dans les autres pays arabes à l'époque (Hudson, 1991). C'est l'émergence du FIS en 1989 qui a bloqué la perspective d'une transition démocratique réelle.

Bien que le FIS réponde à bon nombre des exigences de la définition d'un parti politique moderne, l'idéologie qui l'animaient et les intentions des plus radicaux de ses membres qui cherchaient à imposer l'hégémonie du parti en déniaient l'existence et la légitimité de tout autre, ont été l'obstacle le plus important à l'évolution démocratique (Zoubir, 1999). Pire, les menaces de ses membres contre le gouvernement et les segments laïcs de la société ont justifié l'annulation brutale de l'élection législative de 1991, qui avait vu sa victoire incontestée. La décennie de guerre civile qui a suivi, et qui a opposé les forces gouvernementales et les divers groupes armés islamistes, avec ses horreurs et ses souffrances, a laissé une marque indélébile sur la psyché de vastes pans de la société.

« *Aujourd'hui encore, peut-on lire dans *The Telegraph* (22 octobre 2011), l'Algérie n'est pas guérie. En tant que société, elle est atteinte d'une sorte de syndrome de stress post-traumatique* ». C'est pourquoi les Algériens craignent toujours que l'organisation d'un grand mouvement de protestation visant à renverser le régime actuel ne conduise au type de spirale sanglante qu'ils ont endurée dans les années 1990⁷. L'escalade du conflit en Libye, puis son insupportabilité persistante depuis la chute de Kadhafi, ainsi que la répression brutale en Syrie, ont attisé cette peur.

Mais ce que les médias et certains chercheurs appellent « l'exception algérienne » s'explique aussi par l'existence d'une opposition faible et divisée, sans lien avec la population, qui n'est visible et active que pendant les échéances électorales. Ses différentes composantes ont été incapables de se muer en une force politique réelle. L'appropriation de l'opportunité du « printemps arabe » par cette opposition est manifestement de l'ordre du rêve lointain ou, plus exactement peut-être dans les circonstances actuelles, de la chimère.

Mais la façon dont le gouvernement a su gérer la situation et ses développements a constitué un autre facteur de blocage des tentatives d'organisation d'un mouvement de protestation plus vaste.

7. Il n'existe pas de chiffres précis fiables du nombre de victimes de cette guerre. Les estimations oscillent entre 100 000 et 200 000 morts.

D'après les analystes, la séparation des revendications socio-économiques et politiques contribue à maintenir au pouvoir des régimes « autoritaires et semi-autoritaires », même lors de pics de mécontentement populaire (Ottaway & Hamzaoui, 2011). Le fait qu'il n'y avait aucune coordination entre les groupes disparates d'opposants a indéniablement permis au gouvernement de répondre plus facilement à la contestation, par une combinaison de mesures d'apaisement et de recours à la force.

De fait, les autorités ont su profiter de recettes pétrolières exceptionnelles pour conjurer la menace d'une agitation de masse.⁸ Elles leur ont permis d'accorder des augmentations de salaire, de subventionner les denrées alimentaires de base, de financer des investissements générateurs d'emplois. Ces mesures se sont traduites par une augmentation de l'ordre de 25 % des dépenses publiques, qui a entraîné un déficit budgétaire de près de 34 % du PIB. La loi budgétaire de 2012, qui prévoit un déficit de plus de 24 % du PIB, témoigne de l'intention du gouvernement de poursuivre sa politique d'achat de la paix sociale, en allouant plus de 17 % des dépenses à cet objectif.

Outre ces transferts redistributifs, les autorités ont également eu recours à la force pour réprimer ce qu'elles considéraient comme le noyau dur des manifestants. Le déploiement de 30 000 policiers pour empêcher la manifestation de la CNCD du 12 février 2011 était effectivement une grande démonstration de force. Tout en maintenant une ligne dure face à de nouvelles manifestations, les autorités ont fait un certain nombre de concessions, annoncé la levée de l'état d'urgence et promis des réformes politiques.

Train de réformes proposé

L'opposition et les défenseurs des droits de l'homme n'ont cessé de dénoncer l'état d'urgence instauré en février 1992. Son maintien, malgré l'accalmie de ces dernières années, est d'après eux un simple stratagème, destiné à justifier la restriction, voire la suppression des libertés civiles. Il n'est donc pas surprenant qu'une des revendications communes aux diverses manifestations organisées début 2011 à travers le pays ait été la levée de l'état d'urgence. Face à cette pression, le conseil de cabinet du 22 février a adopté

8. Les réserves de l'Algérie étaient estimées à 182,22 milliards de dollars en février 2012.

un certain nombre de projets de loi, y compris un texte mettant fin à l'état d'urgence.

Mais cette annonce officielle a suscité des réactions mitigées parmi les différentes forces politiques. Car la mesure s'accompagne d'une nouvelle législation qui permet aux forces armées de poursuivre leur combat contre le terrorisme et la subversion comme elles le faisaient sous le régime d'état d'urgence. Qui plus est, en maintenant son implication dans la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, l'armée a conservé ses pouvoirs spéciaux et ses prérogatives. Et une partie des règles d'urgence datant de juin 2001, qui n'avaient jamais été rendues publiques, sont restées d'application. Notamment un décret interdisant de manifester dans la capitale Alger, dont les autorités se sont servies pour chercher, avec plus ou moins de succès, à contrecarrer plusieurs marches de protestation tentées depuis février.

Bouteflika aurait dit que la levée, après dix-neuf ans, de l'état d'urgence « *ouvrirait une nouvelle page sur la voie de réformes globales [...], qui ne peuvent être fructueuses en l'absence de réformes politiques*⁹ ». Dans un discours très attendu prononcé le 15 avril 2011 à la télévision d'État, il a révélé ses projets de réforme, qui incluaient des amendements à la Constitution ainsi que la révision du cadre législatif relatif aux élections, aux partis politiques, aux associations et à la participation des femmes dans la vie publique et les médias¹⁰. Il a également annoncé la mise en place d'une Commission nationale de consultation sur les réformes politiques (CNCRP), dont le travail consisterait à recueillir les vues et suggestions de différentes forces et figures politiques sur les réformes proposées et à faire des propositions au président.

C'est Abdelkader Bensalah, président du Conseil de la nation, qui a été nommé à la tête de cette commission. Ses deux coprésidents sont le major général à la retraite Mohamed Touati et Mohamed Ali Boughazi, tous deux conseillers personnels de Bouteflika. En un mois, la CNCRP a consulté plus de 200 partis politiques, personnalités, syndicalistes et organisations de la société civile. Les partis politiques qui font partie de l'Alliance présidentielle ont tous

9. Discours lu le 19 mars 2011 par le conseiller du président Mohamed Ali Boughazi lors d'une conférence à Mostaganem (*L'Expression*, 20 mars 2011).

10. Cette loi sur l'information privatise partiellement le secteur des médias, décriminalise les délits de presse et devrait créer un organe régulateur pour promouvoir et renforcer la liberté de la presse.

appuyé l'initiative¹¹. La quasi-totalité de ceux qui ont pris part à ces consultations ont souligné la nécessité de réviser la Constitution, un processus considéré comme un « *prélude à plus de démocratie et de liberté* ». La nécessité de limiter l'exercice de la fonction présidentielle à deux mandats et de promouvoir l'alternance du pouvoir a également été avancée par beaucoup de participants. D'autres ont préconisé la mise en place d'un gouvernement provisoire et d'une assemblée constituante pour mener à bien le programme de réformes, proposition vigoureusement rejetée par le pouvoir.

Le débat sur les réformes initié par le régime a été traversé de désaccords. Plusieurs des principaux partis politiques, personnalités et groupes de la société civile ont décliné l'invitation de la CNCRP. Des personnalités politiques du passé, comme d'anciens présidents (Chadli Bendjedid, Ali Kafi, Liamine Zeroual) et des premiers ministres (Mokdad Sifi, Mouloud Hamrouche, Ahmed Benbitour, Ali Benflis) ont tous refusé de participer, parfois en critiquant publiquement l'ensemble du processus ou en plaidant pour un plus large dialogue national. Certains partis ont boycotté les pourparlers.

Ses consultations achevées, la CNCRP remit le 21 juin 2011 son rapport final à Bouteflika. Son contenu a alimenté les discussions qui ont précédé l'élaboration, par le gouvernement, des projets de lois. Approuvés par le conseil des ministres en septembre, débattus et adoptés par les deux chambres du parlement en automne, ces projets concernent le système électoral, la représentation des femmes dans les assemblées élues, les cas d'incompatibilité avec un mandat parlementaire, les partis politiques, les associations et l'information.

S'il est trop tôt pour porter un jugement définitif sur l'agenda de réformes du pouvoir, quelques remarques préliminaires peuvent déjà être formulées. Tout d'abord, selon ses promoteurs, le corpus législatif proposé vise « *l'approfondissement du processus démocratique* ». Du point de vue des autorités, tout ne serait qu'affaire de législation – modification de lois existantes ou adoption de nouvelles – pour mettre le pays sur la voie de la démocratisation. Mis à part deux nouveaux textes de loi (la représentation des femmes dans les institutions élues et les cas d'incompatibilité avec le mandat

11. Formée en 2002, l'Alliance présidentielle réunit le Front de libération nationale (FLN), le Rassemblement national démocratique (RND) et le Mouvement de la société pour la paix (MSP).

parlementaire), les autres textes existaient déjà et ne nécessitaient pas vraiment de refonte majeure.

Ainsi, ce qui aurait dû n'être qu'un travail législatif « normal » a été salué par le régime comme un jalon décisif vers le changement démocratique. Or ce qui est en jeu ici concerne moins le cadre juridique, dont une partie existait depuis plus de deux décennies, que la non-application de ces règles par le régime, méthode pratiquée pendant des décennies pour retarder toute transformation notable du système. Comme le notait avec justesse un bon observateur de la scène algérienne, « *la réforme envisagée se résumera à une opération absurde : remplacer des lois qui ne sont pas respectées par d'autres lois qui ne seront pas respectées* » (Charef, 2011). En résumé, on peut se demander la raison de ce grand effort législatif dont la majeure partie a consisté en de simples amendements.

Le débat parlementaire sur la réforme politique a fait apparaître des choix partisans contradictoires parmi les principales forces politiques représentées au sein de la législature. Il est à noter qu'il n'y a pas eu de débat public dans le cadre de ces réformes, même si les autorités se sont glorifiées d'avoir introduit dans les textes des propositions faites par ceux qui avaient été invités à la Commission Bensalah. Ce débat a surtout montré des partis s'efforçant de promouvoir leurs intérêts politiques propres. Ce fut le cas par exemple lorsque le premier train de projets a été débattu et adopté. Le projet de loi électorale a été critiqué par le FLN, spécialement en ses articles 67 et 93 relatifs à « l'interdiction du nomadisme politique » (c'est-à-dire le changement de parti) et « les conditions auxquelles les ministres peuvent briguer des fonctions électives ». Le FLN a réussi à obtenir la suppression des deux dispositions dans le projet de loi adopté au parlement.

Le projet de loi sur la représentation politique des femmes a subi un sort plus ou moins similaire. Pour corriger leur sous-représentation dans les listes électorales, il proposait dans sa version originale des quotas de 33% pour les femmes – pourcentage qualifié de « minorité critique ». À titre d'illustration, il n'y a à l'heure actuelle que 7,7% de femmes à l'assemblée et moins de 5% au sénat¹². Mais, là aussi, les deux partis au pouvoir (FLN et RND) sont arrivés à modifier ce projet de loi de telle sorte que le nombre de femmes

12. Sur 1 541 municipalités, trois sont dirigées par une femme, tandis qu'une seule sur les quarante-huit *wilayas* a une présidente à sa tête.

élues sera directement proportionnel au nombre de sièges dans chaque circonscription¹³. Un amendement qui peut être considéré comme un véritable recul pour le droit des femmes à une meilleure représentation politique, droit que le projet de loi initial tentait de promouvoir à travers ce qu'on peut appeler une « action positive ».

En conclusion, la manière dont les partis politiques ont traité la législation proposée suggère que les réformes promises pourraient décevoir les attentes du peuple. La coalition dominante (FLN et RND) a porté le coup final à ce que l'on a décrit comme les « demi-mesures » du président ou « l'illusion du changement » (Bekkat, 2011). Il est évident que la position adoptée par ces partis reflète leurs efforts pour préserver, sinon renforcer, l'avantage politique stratégique dont ils ont bénéficié jusqu'à présent, notamment dans la perspective des prochaines échéances électorales (législatives 2012 et présidentielles 2014). Cette coalition redoute que les futures élections n'imposent un nouveau paysage politique, avec une nouvelle majorité. En d'autres termes, le rejet des propositions des partis d'opposition visant à remplacer l'actuelle assemblée par une constituante élue, de même que les modifications apportées aux projets de loi initiaux visent à perpétuer le *statu quo*.

Légalisation de nouveaux partis politiques : fragmentation de l'opposition

Les réformes consenties après les émeutes de 1988 cherchaient à donner une façade démocratique au régime, afin de lui rendre de la légitimité et de perpétuer son pouvoir. Une pléthore de partis est apparue dans la foulée de ces réformes, dont certains sont devenus des partis de gouvernement (FLN, RND, et MSP) (Addi, 2006). En vérité, le régime et le FLN avaient encouragé l'inflation des partis pour bloquer l'émergence de rivaux organisés et dotés de bons soutiens. Bien que certains de ces partis aient incarné de véritables orientations idéologiques qui auraient pu défier le régime et s'efforcer de conquérir le pouvoir, la stratégie des autorités en place visait incontestablement à prévenir l'émergence de forces politiques puissantes qu'elles n'auraient pu contrôler.

13. Dans la loi ainsi amendée, 20% des sièges seront accordés aux femmes dans les circonscriptions dotées de quatre sièges, 30% dans celles de cinq sièges, 35% dans celles de quatorze sièges et 40% dans celles de plus de trente-deux sièges. Dans la communauté algérienne de la diaspora, la proportion de femmes serait de 50%.

En dépit de l'impossibilité d'une véritable opposition politique suite à la dissolution du FIS et au conflit sanglant des années 1990, les partis politiques nés de l'après-1988 se sont maintenus. Qu'ils fussent laïques, nationalistes ou islamistes, ces partis ont participé aux élections municipales et législatives successives qui eurent lieu en 1997, 2002 et 2007. Beaucoup d'entre eux ont occupé des sièges à l'assemblée. Pourtant, l'existence de cette multitude de partis n'a pas permis aux citoyens de participer à la vie politique, car le régime ne leur a jamais permis d'être réellement indépendants de l'État qui, en Algérie, équivaut pour l'essentiel au régime. Pendant dix ans, la scène politique a été dominée par les partis de gouvernement et une poignée de partis bruyants qui ont servi de caution aux décisions prises par l'exécutif. La marge de manœuvre des autres partis a été limitée, notamment parce que l'accès aux médias d'État était pratiquement impossible.

C'est donc à la surprise générale que le régime a décidé en décembre 2011 de permettre la création de nouveaux partis et d'augmenter le nombre de sièges au parlement, qui passe de 389 à 462 députés. Quoi qu'en disent les officiels, ce revirement n'a d'autre explication que la hantise du printemps arabe, vu le refus farouche du régime de Bouteflika de permettre toute création de parti depuis 1999. Vingt et un nouveaux partis politiques ont donc été approuvés en mars 2012, portant le nombre de partis reconnus à près de quarante-trois. Mais à l'exception possible de Mohamed Saïd et d'Abdallah Djaballah, la plupart des leaders de ces nouveaux partis peuvent difficilement être considérés comme de véritables figures de l'opposition. À bien des égards, leur émergence est le produit des luttes intestines qui ont fait rage au sein des partis dominants les années précédentes.

Rien ne prouve que le régime ait joué un rôle dans le fractionnement des anciens partis, mais il est évident que ces scissions et la fragmentation subséquente du paysage politique ont servi ses intérêts. À la différence du tournant des années 1990, peu de chance qu'un parti puissant comme le FIS, capable de produire un changement de régime, puisse émerger de ces réformes. Malgré la dissidence qui a déstabilisé les partis gouvernementaux, ceux-ci restent majoritaires dans de grandes circonscriptions et jouissent de réseaux efficaces dans tout le pays, tandis que les nouveaux partis sont pratiquement inconnus de l'électorat. Pire, ils ont peu de temps pour préparer et diffuser leur programme politique. L'électeur

préfèrera probablement s'abstenir, ou voter pour un parti connu, même si ce dernier a peu de réalisations à son actif, plutôt que pour un parti totalement inconnu.

La prolifération des partis peut servir le régime d'une autre manière : en augmentant le taux de participation. Lors des élections législatives de mai 2007, le taux de participation fut de 37,67 %, un résultat des plus bas qui a mis en évidence le manque de crédibilité des élections et partant le manque de légitimité du régime (Dris-Aït-Hamadouche, 2008). La volonté d'améliorer ce résultat lors de la prochaine élection apparaît dans le discours du 9 février 2012 de Bouteflika, dans lequel il insiste sur la transparence des élections (*El Moudjahid*, 11 février 2012). Une commission composée de magistrats sera chargée de superviser l'ensemble du processus électoral jusqu'à la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel.

Si le président accorde une telle importance aux élections législatives de 2012 pour l'instauration de la démocratie et de la bonne gouvernance en Algérie, pourquoi, pourrait-on se demander, le régime ne donne-t-il que si peu de temps pour les préparer ? En réalité, ce qui va probablement augmenter le taux de participation à l'élection n'est pas tant la promesse de transparence, mais la participation de tant de petits partis. Un autre avantage de la prolifération des partis est évidemment la fragmentation de la nouvelle assemblée, qui rendra son action encore moins efficace. Ce qui jouera aussi contre l'émergence d'un bloc islamiste unifié, comme cela s'est produit dans les pays voisins – Maroc, Tunisie, Libye, Égypte –, une question qui hante le régime algérien au pouvoir, de même que les partis laïques.

Le parti islamiste (modéré) de la coalition gouvernementale – le Mouvement la société pour la paix (MSP) – s'est peut-être retiré de l'alliance présidentielle au début du mois de janvier, mais ses quatre ministres n'ont pas quitté le gouvernement. Et le chef du parti n'a pas désavoué le programme de réformes présidentiel, accusant les deux autres partis, le FLN et le RND, d'avoir gêné les réformes que le président Bouteflika avait lancées. De toute évidence, le MSP entend se positionner comme un parti moderniste, islamiste réformateur, à l'exemple de l'AKP turc ou du Parti de la justice et du développement (PJD) marocain, c'est-à-dire comme un parti islamiste capable de gouverner l'Algérie. Mais il est peu probable que le MSP arrive à réunir tous les partis islamistes, notamment parce

que son leader, Aboudjerra Soltani, n'a pas le charisme de son prédécesseur, cheikh Mahfoud Nahnah. Par ailleurs le MSP a été lié si étroitement et depuis si longtemps à un régime impopulaire qu'il partage la responsabilité et le blâme de la gouvernance déficiente qui caractérise l'Algérie.

Par ailleurs une analyse attentive de la scène politique algérienne montre les profondes divergences qui opposent les partis islamistes, notamment dans leur conception de l'État et de la société. Il est par conséquent impossible de savoir si les partis islamistes seront en mesure de fusionner pour prendre le contrôle de l'assemblée. Lors des élections législatives de 2007, les partis islamistes ont semblé perdre du terrain (Zoubir et Dris-Aït-Hamadouche, 2007), mais avec le succès des partis islamistes dans tout le Maghreb, l'éventualité de leur redynamisation ne peut être écartée¹⁴. La victoire d'une coalition de partis islamistes n'est cependant pas un danger de mort pour le régime actuel, car aucun de ces partis n'est assez puissant pour être en mesure de contester son hégémonie, comme le FIS l'avait fait en 1991.

Mais ce que le régime semble négliger, c'est que les scénarios qu'il a imaginés peuvent s'avérer coûteux. S'opposer à un changement véritable et tenter de préserver le système politique en vigueur par toutes sortes de stratagèmes obsolètes est une grossière erreur de calcul. Les Algériens ne se contenteront plus d'une démocratie de façade dans laquelle les partis politiques ne représentent qu'eux-mêmes. Ils aspirent à un changement réel. Faute de quoi ils pourraient bien imiter leurs voisins tunisiens.

Conclusions

Le printemps arabe semble avoir contourné l'Algérie, donnant l'impression que le pays constitue une exception parmi les soulèvements qu'ont connus la plupart des pays de la région. Cette « exception » n'est qu'une illusion : la patience des Algériens face à la mauvaise gouvernance est en voie de disparition rapide. Bien que les traumatismes subis dans les années 1990 empêchent encore un soulèvement réel, le régime serait mal avisé de supposer que les réformes cosmétiques qu'il a introduites perpétueront sa domination

14. Un autre scénario envisageable serait que la mouvance FLN dirigée par Abdelaziz Belkhadem tente d'enrôler de petits partis islamistes pour former une coalition nationaliste-islamiste déjà latente dans ce courant.

indéfiniment. L'éclosion de partis insignifiants ne contribuera sûrement pas à atténuer les carences socio-économiques et politiques d'un régime qui n'a pas su engager une véritable transformation et la création d'une démocratie capable de briser le *statu quo*. À défaut de changements véritables, l'Algérie ne demeurera une exception que dans l'imagination de ses dirigeants autoritaires.

Traduction de l'anglais : Marielle Carlier

Bibliographie

- Ababsa F. (2012), « Le MSP se retire de l'alliance présidentielle », *La Tribune*, 1^{er} janvier.
- Addi L. (2006), « Les partis politiques en Algérie », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée (REMMM)*, mars.
- Aghrout A. & Zoubir Y.H. (2009), « Introducing Algeria's President-for-Life », *Middle East Report Online*, avril.
- Amir N. (2011), « Vingt-un députés demandent la levée de l'état d'urgence », *El-Watan*, 3 février.
- Bekkat R. (2011), « On achève bien les illusions », *El-Watan*, 10 novembre.
- Benchemsi A. (2011), « Morocco's king is destroying hope for democracy. With the protest movement weakened, King Mohammed VI is forcing constitutional change and retaining absolute power », *The Guardian*, 30 juin.
- Bentolba A. (2012), « Menasra : le Clin d'œil aux anciens du FIS », *Le soir d'Algérie*, 6 février.
- Charef A. (2011), « Par où commencer la réforme ? », *Le Quotidien d'Oran*, 28 avril.
- Dris-Aït-Hamadouche L. (2008), « The 2007 legislative elections in Algeria : Political reckonings », *Mediterranean Politics*, vol. 13-1, mars.
- Hudson M. C. (1991), « After the Gulf War : Prospects for democratization in the Arab world », *Middle East Journal*, vol. 45-3.
- King S. J. (2009), *The New Authoritarianism in the Middle East and North Africa*, Bloomington & Indianapolis, Indiana University Press.
- Mammeri A. (2007), « Elections législatives. Des ministres RND candidats », *L'Expression*, 14 mars.
- Ottaway M. & Hamzaoui A. (2011), « Protest movements and political change in the Arab world », Carnegie Endowment for International Peace Policy Outlook.
- Ottaway M. (2011), « The new Moroccan Constitution : Real change or more of the same », Carnegie Endowment, 20 juin.
- Silverstein P. (2011), « Weighing Morocco's New Constitution », MERIP, 5 juillet.
- Zoubir Y. H. & Dris-Aït-Hamadouche L. (2007), « The pate of political Islam in Algeria », in Maddy-Weitzman & Zisenwine (dir.), *The Contemporary Maghreb*, Gainesville, Florida, University Press of Florida.
- Zoubir Y. H. (1999), « State and civil society in Algeria », in Yahia H. Zoubir (ed.), *North Africa in transition : State, Society and Economic Transformation in the 1990s*, Gainesville, University Press of Florida.